

P — A — R — I

Prix Architecture Résiliente Innovante des Pays de la Loire 2020

P — A
R — I

APPEL
À CANDIDATURE
JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

Maison régionale de l'architecture
des Pays de la Loire

www.ma-paysdelaloire.com



Prolongation jusqu'au
lundi 28 septembre

L'architecture est l'expression de notre culture

Elle illustre nos espoirs, nos diversités, nos expérimentations en fabriquant notre habitabilité commune.

Le XIX^e siècle a vu l'avènement de la révolution thermo-industrielle nous conduire vers un développement de société sans précédent.

Deux siècles plus tard, à l'ère de l'Anthropocène, nous en mesurons les dramatiques conséquences avec l'impérieuse nécessité d'inventer aujourd'hui un autre modèle qui prend soin du vivant et de la Terre.

Le XXI^e siècle sera le siècle d'une révolution architecturale pour réparer les territoires et réactiver de nouvelles sociabilités habitantes.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, face aux transformations sociales et économiques en cours, quel sens donner à l'acte de bâtir ?

Comment rendre plus résilient notre cadre de vie actuel c'est-à-dire comment se préparer aux chocs climatiques, sanitaires, et sociaux ? Comment accroître autonomie et sociabilité, rendre vivable au sens le plus strict des territoires conçus dans une période de consommation effrénée des ressources naturelles ?

Déjà, des architectes, ingénieurs, entreprises, maîtres d'ouvrage, s'engagent ensemble autour de projets qui font sens et transforment notre cadre bâti en y associant des valeurs esthétique, environnementale et humaine.

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire souhaite mettre en valeur la créativité, l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale qui s'expriment sur son territoire à travers des projets exemplaires, réalisés ou à venir.

C'est l'objectif de la création du *Prix Architecture Résiliente Innovante de la Région des Pays de la Loire*, une première édition qui dans cette période de profonde remise en question, prend la forme d'un PARI optimiste sur l'avenir.

En lien avec la vie et la Terre, une architecture résiliente ?

À l'échelle régionale (5 départements et environ 4 millions d'habitants), les acteurs de la construction sont à pied d'œuvre.

Aujourd'hui, ils inventent et réalisent ensemble, dans une indispensable révolution écologique, des espaces de vie adaptés aux différents chocs planétaires (perte de biodiversité, réchauffement climatique, raréfaction des ressources, pandémies, virtualisation des rapports humains...).

Pragmatique, ce « tournant réaliste » vers une architecture à haute capacité de résilience offre à ses concepteurs une formidable plage de liberté, de créativité voire d'innovation.

Exemplaire pour son engagement, le PARI entend la distinguer et la révéler au grand public, citoyens co-constructeurs du nouveau monde.

Le PARI concerne tous les projets, sans restriction de date, de taille ni de programme et sur toute l'étendue du territoire régional des Pays de la Loire, tant urbain que rural.

Le PARI s'adresse aux projets conçus par un architecte. Ces projets, réalisés ou en cours de conception, recouvrent au sens large, l'architecture, l'ingénierie, le paysage et l'urbanisme dans une conception partagée en symbiose des savoirs et métiers.

Le PARI valorise les architectures qui suscitent une mise en mouvement des mentalités, notamment à travers les qualités de résilience suivantes :

- Résistance au temps long,
- Capacité à fabriquer du bien collectif et à tisser du lien social,
- Rapport fusionnel avec la nature et le monde du vivant,
- Renouvellement, transformation et recyclage du déjà-là,
- Adaptabilité à des usages évolutifs,
- Mixité d'usages, sociales et générationnelles,
- Sobriété constructive et d'utilisation,
- Recours et inscription des énergies renouvelables,
- Relation fine au climat et à ses agents comme l'air, la lumière et l'eau...

Les enjeux du PARI

4 thématiques clés sont proposées pour l'appel à projets, en adéquation aux enjeux stratégiques de société. Tamis des propositions, ils permettront au jury d'analyser les projets et de distinguer les lauréats.

→ Réparer, requalifier le territoire

Inexorablement les aires urbaines se diluent à l'échelle du grand territoire. Multiplication des mobilités automobiles, diffusion bâtie étale et sans densité, artificialisation des sols... Cette consommation foncière « facile » s'oppose au circuit court de la reconstruction de « la ville sur la ville » et génère friches et impensés urbains.

Dans une nouvelle économie du sol, le renouvellement des activités humaines s'opère dans la limite de l'enveloppe urbaine.

Cette ville auto-réparatrice se recompose intra-muros. Elle associe l'intensification des usages, la mobilité partagée et une densité bâtie raisonnée.

Par l'inscription en milieu citadin des continuités écologiques ou autres « forêts urbaines », la biodiversité (ré)instaure le contact permanent de l'homme et de la nature, dans un rapport vital de santé et de bien-être.

Comment recycler les espaces urbains ?

Quelles alternatives aux zones pavillonnaires ?

Quelle place pour la nature dans la ville, dans le construit ?

Comment réactiver de nouvelles sociabilités ?

→ Transformer, adapter mieux et plus

Obsolescence du bâti, insalubrité, passoires thermiques, désaffectation des espaces construits, friches... la reconstruction de « la ville sur la ville » appelle à la transformation du « déjà-là ». Intensification des usages, recyclage des espaces urbains et transformation des bâtiments constituent les trois boucles de ce nouvel urbanisme circulaire, dispositif essentiel vers une société décarbonée.

Au-delà, l'attention portée aux lieux existants, à leur permanence et à leur mémoire, favorise une construction sociale basée sur le lien et la transmission, comme un nouveau fil rouge « matériel » entre les individus et une société en mutation « immatérielle ».

Comment réactiver et initier un nouveau cycle de vie ?

Quelles stratégies constructives associées ?

Quelles expériences esthétiques, sociales, économiques... ?

Comment systématiser la rénovation ?

→ Concevoir le projet sur la durée

L'architecture s'adresse aux manières de vivre. Il doit permettre dans le temps long (et non celui du jetable) pour ses habitants éphémères, la plus grande diversité d'occupations possibles. Adaptabilité du bâti aux mutations sociales, forte résistance aux bouleversements climatiques, aux situations de crise sanitaire, autonomie énergétique... autant de clés pour concevoir résilient au regard de la trajectoire carbone.

Face à un besoin initial, le défi suppose de sortir du court-terme et d'ouvrir au long-terme le champ des utilisations possibles. Penser le temps long du bâti, c'est scénariser la mutabilité des usages et anticiper les impacts « techniques » des évolutions futures, notamment au regard des chocs environnementaux. A travers l'architecture, chacun des concepteurs s'incarne en passeurs d'une projection durable qui fera trace dans le temps, à échelle des générations successives.

Comment maintenir sur le temps long un état fonctionnel de l'architecture ?

Comment favoriser les liens intergénérationnels et une réelle mixité sociale ?

Quels dispositifs pour une architecture capable de mutation sur elle-même ?

Quelle physionomie pour cette architecture « éternelle » ?

→ Expérimenter, accélérer la transition écologique

Autonomie énergétique, accès limité aux ressources, recyclage des matériaux, nouvelles filières biosourcées, déficit hydrique... Une révolution pour le bâtiment, consommateur annuel de 40% de l'énergie française et plus gros émetteur de CO2 voire de déchets. Une imposition faite à chacun des acteurs de la construction de se réinventer en réinterrogeant ses process.

Les pistes de révolution ne manquent pas. Conception bioclimatique pour se prémunir des aléas chaud/froid par le recours à la ventilation naturelle, au séquençage interclimatique des espaces, à l'intelligence des enveloppes... Ecosystème local au service des circuits courts et d'une économie circulaire pour maîtriser l'empreinte environnementale et sanitaire des ressources avec une massification des matériaux réemployés, biosourcés, géosourcés et recyclés. Etc.

Quelle architecture en lien avec la transition écologique ?

Quels matériaux et techniques constructives associés ?

Comment à travers l'architecture mettre en relation l'homme et la nature ?

RÈGLEMENT

Article 1- ORGANISATION

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire est une plateforme collaborative de recherche, de créativité et d'action, adossée aux acteurs et aux dynamiques transversales du territoire, autour de deux échelles, celle du paysage urbain/naturel et de l'architecture.

La Maison Régionale des Pays de la Loire souhaite mettre en valeur la créativité, l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale qui s'expriment sur son territoire à travers des projets exemplaires, réalisés ou à venir (en cours d'étude).

C'est l'objectif de la création du *Prix Architecture Résiliente Innovante de la Région des Pays de la Loire*, une première édition qui dans cette période de profonde remise en question, prend la forme d'un PARI optimiste sur l'avenir.

Article 2 - OBJECTIF

- **Solliciter les architectures qui construisent le cadre de vie de la région Pays de la Loire** à l'échelle de toute l'étendue de son territoire, tant urbain que périurbain ou rural.
- **Éclairer les projets dont l'expression est la symbiose de savoirs et de métiers multiples** (architecture, paysage, ingénierie, maîtrise d'ouvrage, entreprises de la construction, fabricants, etc.).
- **Révéler les architectures innovantes** en réponse à la complexité des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Article 3 – PARTICIPATION

Le *Prix Architecture Résiliente Innovante* s'adresse à toute réalisation, sans restriction de date, de taille ni de programme et sur toute l'étendue du territoire régional des Pays de la Loire, tant urbain que rural.

Conçue par un(e) architecte, ces projets, réalisés ou en cours de conception, recouvrent au sens large, l'architecture, l'ingénierie, le paysage et l'urbanisme, dans une conception partagée en symbiose des savoirs et métiers.

RÈGLEMENT

Article 1- ORGANISATION

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire est une plateforme collaborative de recherche, de créativité et d'action, adossée aux acteurs et aux dynamiques transversales du territoire, autour de deux échelles, celle du paysage urbain/naturel et de l'architecture.

La Maison Régionale des Pays de la Loire souhaite mettre en valeur la créativité, l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale qui s'expriment sur son territoire à travers des projets exemplaires, réalisés ou à venir (en cours d'étude).

C'est l'objectif de la création du *Prix Architecture Résiliente Innovante de la Région des Pays de la Loire*, une première édition qui dans cette période de profonde remise en question, prend la forme d'un PARI optimiste sur l'avenir.

Article 2 - OBJECTIF

- **Solliciter les architectures qui construisent le cadre de vie de la région Pays de la Loire** à l'échelle de toute l'étendue de son territoire, tant urbain que périurbain ou rural.
- **Éclairer les projets dont l'expression est la symbiose de savoirs et de métiers multiples** (architecture, paysage, ingénierie, maîtrise d'ouvrage, entreprises de la construction, fabricants, etc.).
- **Révéler les architectures innovantes** en réponse à la complexité des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Article 3 – PARTICIPATION

Le *Prix Architecture Résiliente Innovante* s'adresse à toute réalisation, sans restriction de date, de taille ni de programme et sur toute l'étendue du territoire régional des Pays de la Loire, tant urbain que rural.

Conçue par un(e) architecte, ces projets, réalisés ou en cours de conception, recouvrent au sens large, l'architecture, l'ingénierie, le paysage et l'urbanisme, dans une conception partagée en symbiose des savoirs et métiers.

Pour participer, les conditions suivantes devront être remplies :

- La réalisation doit se situer en région Pays de la Loire ;
- Le candidat est l'architecte mandataire du projet ;
- La participation est gratuite pour les adhérents,
- La participation est de 100€ pour les non adhérents ;
- Chaque participant devra informer le maître d'ouvrage de la candidature ;
- Chaque participant devra s'assurer de l'accord du photographe pour l'usage des prises de vue fournies (voir annexe 4).

Pour des questions d'impartialité, aucun membre du Conseil d'Administration de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire, ne peut candidater tant à titre personnel qu'au sein d'une équipe de maîtrise d'oeuvre.

Article 4 – THÉMATIQUES

En adéquation avec les enjeux stratégiques de société, 4 thématiques clés sont proposées pour l'appel à projet :

1. Réparer, requalifier le territoire
2. Transformer, adapter mieux et plus
3. Concevoir le projet sur la durée
4. Expérimenter, accélérer la transition écologique

Tamis des propositions, ces thématiques permettront au jury d'analyser les projets et de distinguer les lauréats.

Chaque projet soumis devra répondre au minimum à une des ces 4 thématiques.

Leur définition est détaillée dans l'appel à candidature.

Article 5 – MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la **Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire**
17 rue la Noue Bras de Fer 44200 NANTES

et envoyés par mail à l'adresse suivante :

contact@maisonarchi.org

Au format ZIP ou lien de téléchargement.

Pour les deux modes de dépôt, **la date limite est fixée au plus tard le septembre 2020, avant minuit dernier délai.**

La réception du dossier papier et numérique est indispensable à la prise en compte de la candidature.

Une confirmation d'enregistrement de la candidature se fera par email, une fois les deux dossiers reçus.

Les dossiers de candidature sont composés des éléments suivants :

- 1 - **Une fiche d'identité du projet** (annexe 1) ;
- 2 - **Une fiche de questions appelant une réponse concise** (annexe 2) ;
- 3 - **Des documents graphiques** (listés en annexe 3) ;
- 4 - **La licence de droits d'auteur** (annexe 4) ;
- 5 - **Le présent règlement lu, daté et signé ;**
- 6 - **L'attestation d'adhésion 2020 à la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire ou l'attestation de participation de 100€** ([cliquer ici](#))

Ces éléments seront transmis aux membres du jury afin d'analyser la pertinence de la candidature.

Le soin apporté aux choix et à l'organisation de l'ensemble des éléments par chacun des candidats permettra d'offrir aux membres du jury une présentation de qualité et de valoriser les projets sélectionnés.

Les éléments numériques fournis deviennent la propriété de l'association Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire et seront libres de tout droit (voir annexe 4).

Le jury et/ou le Comité se réserve la possibilité de demander tout complément d'information pour aider à la bonne compréhension du dossier.

Article 6 – ORGANISATION DE LA SÉLECTION

La sélection se fera en 2 étapes :

1- Comité de présélection

Une présélection parmi tous les projets proposés sera réalisée par le comité technique

- la recevabilité des offres
- il jugera de la pertinence des projets

Les critères retenus par le comité technique seront cohérents avec l'objectif énoncé dans l'article 2 et les thématiques exposées dans l'article 4

2 – Jury le vendredi 16 octobre

Les critères retenus par le Jury seront cohérents avec l'objectif énoncé dans l'article 2 et les thématiques exposées dans l'article 4.

Les décisions du Jury sont souveraines.

Pour information Les débats et les échanges seront retranscrits. Cette retranscription donnera lieu à un rapport accessible après déclaration des lauréats.

Article 7 – COMPOSITION DU JURY

Le jury à dimension nationale, est composé de 14 personnes aux compétences variées :

Architectes, paysagistes, urbanistes, ingénieurs, techniciens, acteurs de la culture, élus, journalistes.

Pour des questions d'impartialité, aucun représentant de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire ne fait partie du jury.

Article 8 – PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La proclamation des résultats aura lieu le vendredi 16 octobre à 20h30 au Lieu Unique, centre de culture contemporaine à Nantes.

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture.

Article 9 – VALORISATION

Les projets récompensés par le Prix seront

- Publiés dans un catalogue dédié,
- Visibles via le site web et les réseaux sociaux de la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire,
- Formalisés dans une exposition grand public à dimension régionale
- Valorisés à travers des manifestations (visites, conférences thématiques etc.).

Article 10 – ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

La remise des documents graphiques et des annexes implique l'acceptation de l'utilisation par la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire de tous les documents écrits et photographiques à des fins d'information et de publication.

Dans le cas d'un projet en collaboration, le candidat s'engage à tenir informés ses associés de la candidature.

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire se réserve le droit de refuser les dossiers non conformes au présent règlement.

Article 11 – MODIFICATIONS

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement et d'en prévenir les candidats en cas d'éventuelles modifications.

Nom / Prénom

Agence

Date

Signature du candidat

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

P — A — R — I

**Prix Architecture
Résiliente Innovante**

FICHE IDENTITÉ PROJET

OPÉRATION

Nom :

Adresse :

Ville :

Programme :

Date de conception :

Date de réception du chantier :

Date de mise en service :

Montant des travaux HT en euros :

Surface SP en m2 :

P — A — R — I

Prix Architecture Résiliente Innovante

ÉQUIPE DE CONCEPTION

Architecte mandataire :

Coordonnées :

Adresse e-mail :

Architecte associé :

Coordonnées:

BET général :

BET environnement :

BET structure :

BET fluides :

Économiste :

Paysagiste :

Éclairagiste:

Acousticien :

Architecte d'intérieur :

Assistant à maîtrise d'usage :

Autre(s) professionnel(s) :

MAÎTRE D'OUVRAGE

Raison Sociale :

Représenté par :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Assistant à maîtrise d'ouvrage :

P ——— A — R — I

Prix Architecture

Résiliente Innovante

FICHES QUESTIONS

Quelle est votre définition de l'architecture résiliente ?
(1000 caractères espaces compris maximum)

P ——— A — R — I

Prix Architecture

Résiliente Innovante

FICHES QUESTIONS

Quel récit faites-vous de votre projet ?
(1000 caractères espaces compris maximum)

P ——— A — R — I

Prix Architecture

Résiliente Innovante

FICHES QUESTIONS

En quoi votre projet présente-t-il des qualités de résilience ?
(1000 caractères espaces compris maximum)

P ——— A — R — I

Prix Architecture

Résiliente Innovante

FICHES QUESTIONS

Quelles compétences ont permis de concevoir et réaliser votre projet ?
(1000 caractères espaces compris maximum)

P ——— A — R — I

**Prix Architecture
Résiliente Innovante**

FICHES QUESTIONS

Texte libre

(1000 caractères espaces compris)

P — A — R — I

Prix Architecture Résiliente Innovante

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Un plan de situation
- Un plan de masse, plan guide, schéma directeur ...
- Les plans de niveaux
- Une coupe significative
- Un détail significatif (constructif, énergétique, aéraulique, etc.)
- Cinq photos ou images (format JPG, taille 300 dpi maximum)
- Document d'expression libre (non obligatoire) (texte, image, vidéo, revue de presse, ...)

Version papier : format A3 par pièce

Version numérique : format PDF et JPG, taille 5MO maximum par pièce

Indiquer pour chacun des documents :

- la légende de l'illustration

exemple : plandesituation_réalisation_agence.pdf

- la mention obligatoire : Crédits (auteur et copyright)

P — A — R — I

Prix Architecture Résiliente Innovante

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR

Je soussigné(e), M/Mme/Mlle agissant en tant que participant au "Prix Architecture Résiliente Innovante", organisé par la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire :

1. Atteste être titulaire des droits d'exploitation des photographies et documents listés dans l'annexe 3.
2. Donne licence à la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire, sur l'ensemble des photographies et documents listés dans l'annexe 3, et donc sur les réalisations représentées :
 - de les utiliser, reproduire, éditer, représenter sur tout support, écrit, électronique, audiovisuel, connu ou inconnu, de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire.
 - et de publier ces photographies et documents dans les médias dans le cadre de la promotion de l'architecture.

Cette cession est strictement limitée aux utilisations non commerciales qui en seront faites dans le cadre du "Prix pour une Architecture Résiliente Innovante", par exemple dans le cadre d'expositions itinérantes, du catalogue, sites internet, etc.

3. reconnais qu'aucune redevance ni indemnité ne sera versée aux termes de cette licence.

4. reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepté l'ensemble de ces conditions.

5. affirme (cocher la ou les cases correspondantes) :

être l'auteur des photographies listées et assure qu'elles ne sont en aucune manière protégées par un droit dont je ne sois détenteur.

que le photographe, auteur des photographies listées, a donné son accord sur la licence et que les droits pour les utilisations listées dans le règlement sont accordés.

Date :

Signature du participant précédée de la mention « bon pour autorisation »

**Maison régionale de l'architecture
des Pays de la Loire**
Membre du Réseau des maisons de l'architecture

17 rue La Noue Bras de Fer - 44200 NANTES

02 40 47 60 74

contact@maisonarchi.org

www.ma-paysdelaloire.com

[instagram](#) | [facebook](#) | [twitter](#) | [linkedin](#)